

25 NOV. 2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

22.11.11 010214 CM

PARIS, LE

—
Le Ministre d'Etat
—

Monsieur le Député,

Par courrier du 12 octobre, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation de M. Salah Hammouri. J'aimerais, en retour, vous apporter les éléments de réponse suivants.

Comme tout citoyen français, Salah Hammouri a droit à la protection et à l'attention du gouvernement de la République française et aucun effort n'a été épargné afin d'obtenir sa libération. En 2009, le Président de la République a personnellement demandé au Premier ministre Benyamin Netanyahou que Salah Hammouri puisse bénéficier d'une libération anticipée. Tel n'a pas été le cas et je le déplore. J'ai moi-même rencontré M. et Mme Hassan Hammouri le 2 juin à Jérusalem, marquant l'attention que portent les autorités françaises à ce dossier.

L'administration pénitentiaire israélienne a confirmé publiquement le 26 octobre que Salah Hammouri était libérable en mars 2012, précisant qu'aucune libération administrative n'était à attendre dans les mois prochains. Dans ce contexte, je continuerai à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour obtenir au plus tôt la libération de notre compatriote, à laquelle nous sommes très attachés. Les actions de la France à cet égard sont concertées avec Salah Hammouri.

.../...

Monsieur Jean-Jacques CANDELIER
Député du Nord
Place Victor Brachelet
59490 SOMAIN